



Développement territorial

RÉVISION DU SCOT DU CHABLAIS – STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT DES SECTEURS CONCERNÉS PAR LES LOIS LITTORAL & MONTAGNE.



OBJECTIFS DE LA MISSION

Le SIAC a engagé fin 2015, la révision du SCoT du Chablais. La loi littorale s'applique sur les communes riveraines du Lac Léman, et la loi montagne s'applique sur la majorité des autres communes du piémont, des vallées et des Portes du Soleil. Certaines communes sont soumises aux deux lois. Il s'agit donc d'établir une stratégie d'aménagement qui puisse tenir compte de cette particularité, sur un secteur où la pression foncière et immobilière s'intensifie.

THÈMES ABORDÉS

- Synthèse des données existantes
- Diagnostic spécifique aux espaces littoraux et montagne
- Recensement des projets d'aménagement et d'équipement et des UTN
- Propositions d'orientations d'aménagement

RÉSULTATS OBTENUS

- Diagnostic dynamique, analyse des usages
- Approche multicritères des projets et UTN
- Réflexion préparatoire au PADD et au DOO

ANNÉE	En cours
NATURE DE LA MISSION	Développement territorial
MONTANT HT MISSION	16 500 €
MAÎTRE D'OUVRAGE	SI d'Aménagement du Chablais
EQUIPE	CITADIA CONSEIL – EXPAN'TIA